



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : education physique et sportive

Question écrite n° 5708

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'enseignement de l'education physique et sportive (EPS) dans le departement de la Reunion. En effet, celui-ci n'est pas dispense dans les meilleures conditions dans cette academie. Ainsi, les horaires officiels en metropole sont de trois heures en college et de quatre heures en lycee professionnel alors qu'a la Reunion ces heures reglementaires sont malheureusement loin d'etre assurees du fait d'un deficit de soixante postes de professeurs d'APS dans les colleges et de trente-cinq postes dans les lycees professionnels de l'academie. Cet etat de fait n'est pas sans poser d'énormes problemes dans le milieu educatif. Les eleves de la Reunion vivent donc leur scolarite et leurs possibilites de se developper corporellement avec trente ans de retard. De toute evidence, une pedagogie reellement adaptee au developpement de l'eleve ne peut pas s'exercer sans une pratique sportive equilibree. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis et s'il compte, dans un avenir proche, creer des postes specifiques d'enseignants d'EPS correspondant aux besoins reglementaires.

Texte de la réponse

Il est exact qu'a la Reunion la situation de l'education physique et sportive connait un ensemble de problemes qui demeurent particulierement sensibles dans les colleges et dans les lycees professionnels. En effet, l'accroissement tres rapide de la demographie scolaire dans l'ile entraine des difficultes a pourvoir l'ensemble des besoins en postes d'enseignants. Pour la meme raison, les collectivites locales sont confrontees a des demandes de financement importantes d'equipements sportifs. Face a cet etat de choses, il faut noter, au cours de ces dernieres annees, une augmentation de l'effort entrepris pour permettre aux eleves de la Reunion de beneficier d'une meilleure situation. C'est ainsi que le nombre de postes d'enseignants d'education physique et sportive est passe en cinq ans de moins de 370 a 440 aujourd'hui (soit une progression de 20 p. 100). La grande majorite des lycees de la Reunion dispose d'un horaire hebdomadaire de deux heures ; en revanche, seulement un tiers des colleges ont atteint le chiffre de trois heures. Celui-ci est cependant en progression sensible sur la situation qui prevalait il y a quelques annees. Un important effort est actuellement accompli pour parvenir a une amelioration reelle en cette matiere, y compris en faisant appel a de nombreux enseignants qui sont amenes a effectuer des heures supplementaires pour assurer une couverture maximale. Enfin, les equipements sportifs se sont egalement developpes, meme s'ils restent en dessous des besoins dans le domaine scolaire. A la suite des accords conclus entre le rectorat et le conseil regional, celui-ci s'est engage a prendre en charge un plan d'equipement sportif defini en commun pour ce qui concerne les lycees, tandis que le conseil general procede de meme pour les colleges.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5708

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2876

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 237